

Conditions de l'offre Atout Banque



Conditions en vigueur
au 01/01/2018

Assurances
Banque
Santé
Essentiel pour moi



Conditions d'éligibilité à l'offre

Offre soumise à conditions, valable une fois, réservée aux sociétaires Macif, personnes physiques titulaires d'un contrat Auto, Deux-roues ou Santé à la Macif, qui ouvrent un compte bancaire Bleu Anis :

- entre le 01/01/2018 et le 30/06/2018 et y versent au moins 700 euros sur un mois civil entier avant le 31/08/2018 (cas n°1) ;
 - entre le 01/07/2018 et le 31/12/2018 et y versent au moins 700 euros sur un mois civil entier avant le 28/02/2019 (cas n°2) ;
- sous réserve d'acceptation de Socram Banque.

Les sociétaires doivent obligatoirement être à jour du paiement de leur(s) cotisation(s) d'assurance pour bénéficier de l'offre.

En revanche, ne peuvent bénéficier de l'offre :

- les personnes qui n'ont plus la qualité de sociétaire au moment du calcul de la remise ;
- les sociétaires qui bénéficient de la Prestation Solidarité Chômage Macif et ce, quel que soit le niveau et le montant attribué au titre de ce dispositif.

Les sociétaires éligibles à l'offre bénéficieront d'une réduction sur la cotisation annuelle de leur contrat Auto, Deux-roues et/ou Santé :

- en 2018 pour les cas n° 1. Elle sera appliquée sur la cotisation des contrats détenus en septembre 2018,
- en 2019 pour les cas n° 2. Elle sera appliquée sur la cotisation des contrats détenus en avril 2019, et ce, dans les conditions énoncées ci-après.

Modalités d'application de la réduction

Contrats éligibles à la réduction :

La réduction portera sur les contrats Auto, Deux-roues et Santé indiqués ci-après, détenus par le sociétaire Macif au moment du calcul de la réduction, sous réserve que ces contrats n'aient pas fait l'objet d'une demande de résiliation et que le compte bancaire Bleu Anis ne soit pas clôturé au moment du calcul de la réduction :

- **Auto et Deux-roues :**
 - Contrats Auto quatre-roues et Deux-roues (véhicules particuliers, fourgonnettes de moins de 3,5 t., motocyclettes et leurs remorques).
- **Santé :**
 - Contrats Hospitalisation Macif* et Garantie Hospitalisation ;
 - Contrats Garantie Santé, Pleine Santé Macif et les anciennes gammes* de ces contrats.

Montant et modalités de calcul de la réduction :

La réduction est de 5%. Elle s'applique sur la cotisation TTC, mais hors taxes actes de terrorisme, hors frais d'échéance et d'avenant, et après déduction du bonus/malus pour les contrats Auto et Deux-roues et d'éventuelles autres remises commerciales.

Le montant de la réduction est plafonné à 80 euros par contrat pour les contrats Santé.

La réduction sera calculée en septembre 2018 pour les cas n° 1 et en avril 2019 pour les cas n° 2.

Modalités de versement de la réduction :

La réduction sera versée dans le mois qui suit le calcul de la remise, sur le compte bancaire du sociétaire dont les coordonnées ont été communiquées à la Macif ou à défaut, portée au crédit du compte « assurance » du sociétaire. Dans ce dernier cas, les sociétaires pourront à tout moment en demander le remboursement.

Cas particuliers non éligibles à l'offre Atout Banque :

Si deux sociétaires Macif ouvrent un compte joint Bleu Anis, seul l'un des deux sociétaires, désigné d'un commun accord, pourra bénéficier de la réduction sur ses contrats d'assurance.

Si un Sociétaire Macif détient plusieurs comptes bancaire Bleu Anis éligibles à l'offre, il ne pourra pas bénéficier d'un cumul de réductions sur la cotisation de ses contrats d'assurance.

L'offre Atout Banque n'est pas cumulable avec d'autres réductions accordées, sous certaines conditions, sur les contrats d'assurance Macif, aux souscripteurs d'un compte bancaire Bleu Anis.

* Ces contrats sont fermés à la commercialisation.

La Macif toujours à vos côtés

- En **point d'accueil** ou par **téléphone**
- Sur **macif.fr** ou sur **l'application mobile** en vous connectant à votre espace personnel



Assurances
Banque
Santé
Essentiel pour moi



Le compte bancaire Bleu Anis est un produit Socram Banque, société anonyme. Capital 70 000 000 €. RCS NIORT 682 014 865. Siège social : 2 rue du 24 février CS 90000 79092 NIORT cedex 9. Mandataire d'assurance n° ORIAS 08044968 (www.orias.fr).



Les contrats Santé sont assurés par Macif-Mutualité ou Apivia Mutuelle, mutuelles régies par le Livre II du Code de la mutualité et adhérentes à la Mutualité Française.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied de Fond 79000 Niort. Intermédiaire en opérations de banque et services de paiement pour le compte exclusif de SOCRAM BANQUE . N°ORIAS 13005670 (www.orias.fr)